

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MARS 2025**

**Délibération n°2025.03.032.B**

**Pôle mécanique dans la ZI n°3 : cession d'un bâtiment à la société  
LOGICONSULT**

**LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 05 mars 2025

**Secrétaire de Séance**: Michel BUISSON

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **5**

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

**Excusé(s)**:

Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025\_03\_32B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

Publication : 18/03/2025

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.03.032.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

**POLE MECANIQUE DANS LA ZI N°3 : CESSIION D'UN BATIMENT A LA SOCIETE LOGICONSULT**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30101 -3) POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

Par délibération n°116B du 11 décembre 2008, le bureau communautaire a approuvé le bail commercial avec la société Logiconsult pour l'occupation d'un bâtiment au sein du Pôle Mécanique dans la ZI n°3 sur la commune de L'Isle d'Espagnac.

Le bail commercial a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 avec une première cellule d'une surface de 100 m<sup>2</sup> et par voie d'avenant, la mise à disposition d'une cellule supplémentaire jouxtant le premier bâtiment. Ainsi, la superficie actuelle mise à disposition est de 240 m<sup>2</sup> au total.

La société Logiconsult développe actuellement son activité d'affutage de lame plane dans le secteur du bois ainsi que le pôle technico-commercial dans le secteur des activités papetières. Ainsi, au regard de la croissance de son activité, la société souhaite investir par l'acquisition du bâtiment et par son aménagement et rénovation (extension de bureaux et des travaux d'aménagement divers).

Par courrier en date du 05 mars 2025, la société Logiconsult a donc confirmé son intérêt pour l'acquisition du bâtiment.

Madame Cécile MALBET gérante, se propose de faire l'acquisition en son nom propre pour les besoins de l'activité de l'entreprise Logiconsult.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025\_03\_32B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

Publication : 18/03/2025

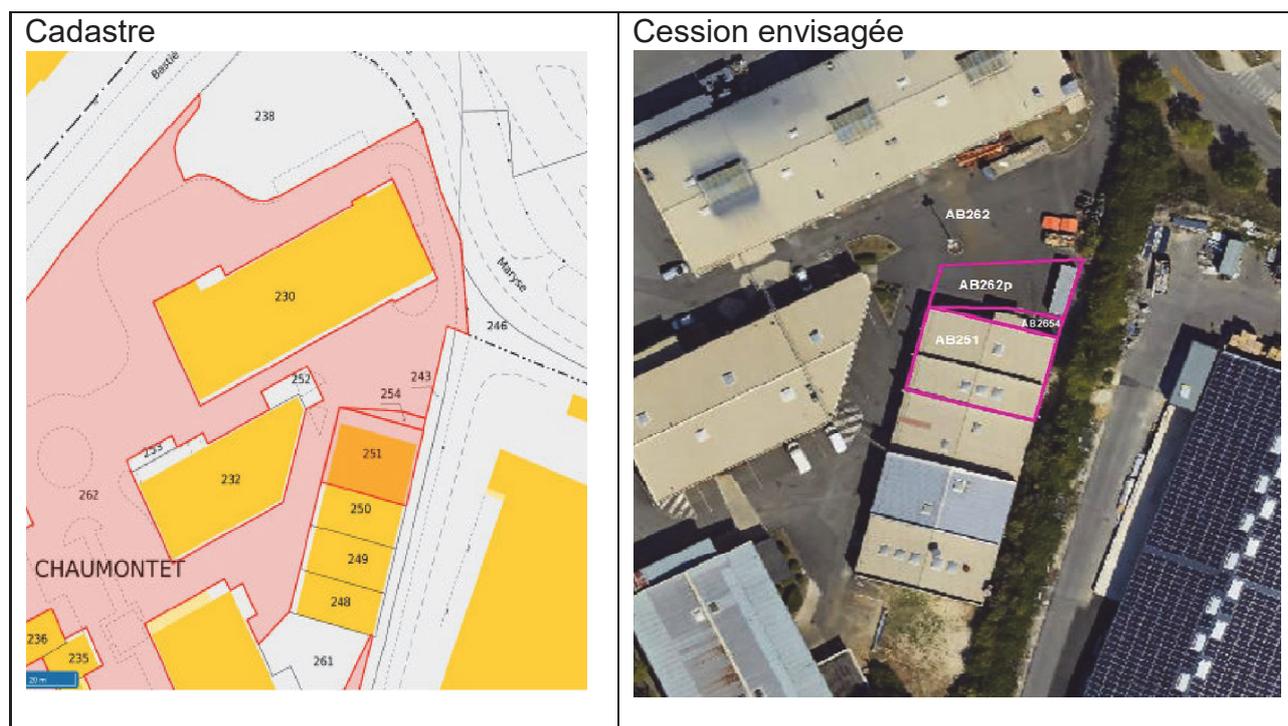
Un premier avis des Domaines daté du 17 janvier 2024 a proposé un prix sans tenir compte de la surface dédiée aux bureaux inexistante tandis que le second avis a proposé une valeur minimale de vente à 65 000 €.

Ainsi, la cession envisagée pourrait être la suivante :

- La parcelle cadastrée AB 251 où se positionne le bâtiment d'une surface de 415 m<sup>2</sup>,
- La parcelle cadastrée AB 254 positionnée devant la grande entrée du bâtiment d'une surface de 40 m<sup>2</sup>,
- Une partie de la parcelle AB 262 permettant à l'entreprise un meilleur aménagement, d'une surface maximale de 400 m<sup>2</sup> (emprise à définir avec le géomètre),

Il est proposé un prix de vente d'un montant de 65 000 € HT.

La division parcellaire est en cours pour la parcelle cadastrée AB 262.



Il est également proposé d'autoriser la société Logiconsult à installer deux bâtiments modulaires sur la parcelle en cours de vente, par anticipation de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

Vu l'avis des Domaines en date du 18 décembre 2024,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** la société Logiconsult à installer deux bâtiments modulaires sur la parcelle en cours de vente, par anticipation de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025\_03\_32B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

Publication : 18/03/2025

**DE CONSTATER** la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée AB 262 d'une contenance maximale de 400 m<sup>2</sup> au sein du Pôle Mécanique dans la ZI n°3 sur la commune de L'Isle d'Espagnac.

**D'APPROUVER** la cession des parcelles cadastrée AB 251 (contenance de 415 m<sup>2</sup>) et AB 254 (contenance de 40 m<sup>2</sup>) ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée AB 262 d'une contenance maximale de 400 m<sup>2</sup> au sein du Pôle Mécanique dans la ZI n°3 sur la commune de L'Isle d'Espagnac à la société Logiconsult ou toute entité la représentant ou à Madame Cécile MALBET (gérante de la société) en son nom propre, pour un montant total de 65 000 € HT assortis des frais de géomètre ainsi que des frais de notaire.

**DE CONSTATER** la sortie de l'actif.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir relatifs à cette cession.

**D'INSCRIRE** la recette au budget principal – gestion immobilière.

<p>Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	--